

REPUBLIQUE TUNISIENNE

*MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE*

*MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE*

UNIVERSITE DE CARTHAGE



*EOLE SUPERIEURE DES COMMUNICATION DE TUNIS
(SUP'COM)*



*LABORATOIRE DE RECHERCHE
COMMUNICATIONS, SIGNAL, IMAGE
(COSIM)*



Consultation 23/2017

Pour la conception, développement et audit du portail Dynamique
du laboratoire de recherche : COSIM

Partie 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1: Objet de la Consultation

L'Ecole Supérieure des Communications de Tunis se propose de lancer la présente consultation pour la conception, développement et audit du portail dynamique pour le *laboratoire de recherche COSIM*, à titre informationnel, pédagogique et scientifique intégrant toutes les fonctionnalités Extranet. Ce portail s'articule autour de quatre espaces : Membres séniors, Membres juniors, chercheurs et visiteurs

Article 2: Objectifs du nouveau portail

Le nouveau portail, objet de la présente consultation a pour objectifs principaux :

- Faire connaître notre laboratoire (historique, formation, activités, évènement, ...)
- Fournir des ressources didactiques et documentaires (mastère, thèse, HDR soutenus, lien vers les publications, codes, ...)
- Faire connaître les axes de recherche
- Offrir un espace d'Extranet pour : les membres du laboratoire
- Créer une interactivité entre le laboratoire et son environnement.
- Prévenir un espace de stockage des papiers et codes.
- Le portail permet l'accès aux portails nationaux et internationaux à savoir des liens utiles pour l'enseignement de la recherche.
- La partie front-office (public) du portail est développée en deux langues : français et anglais.
- Les parties Extranet et l'espace administrateur sont développées en langue française et anglaise.
- Le nouveau portail doit être dynamique, accueillant, organisé, évolutif, ergonomique et développé en trois langues : français et anglais.

Article 3 : Définition de la mission

Les prestations dues dans le cadre de la présente consultation comprendront :

- La réalisation et l'étude préalable permettant de préciser la solution à retenir tout en fournissant des indications précises sur la plate-forme de développement et le serveur d'hébergement ainsi que les technologies et les outils de développement nécessaires.
- La réalisation des travaux qui portent sur l'étude, l'analyse, la conception graphique, le développement et la mise en œuvre du nouveau portail du laboratoire COSIM et son référencement dans les principaux annuaires et moteur de recherches.

- La livraison des différents modules de gestion des différents espaces définis précédemment.
- La proposition des outils pour la mesure d'audience permettant de quantifier la fréquentation du site en fonction d'indicateurs tels que le nombre de visiteurs uniques, les pages vues, la durée moyenne des visites, le cheminement des internautes à travers les différentes pages du site, etc.
- L'audit de la sécurité du portail
- L'accompagnement et l'assistance de COSIM pendant les phases d'hébergement et de lancement du site.
- Fournir de la documentation nécessaire à savoir:
 - Manuel de l'utilisateur ;
 - Manuel d'installation et de mise en œuvre ;
 - Manuel d'administration ;
 - Documentation sur le code source.

Et ce en langue française sur papier et sur support magnétique.

- L'assurance de la formation d'une équipe de 04 personnes, qui veillera à l'évolution et à la mise à jour du site web : formation « gestion de contenu et administration du site web ».

ARTICLE 4- PRESENTATION DE L'OFFRE

- Les offres préparées par le soumissionnaire doivent être présentées obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière.
- L'offre technique doit être mise sous enveloppe cachetée et anonyme portant l'adresse du Maître d'Ouvrage.
- Chaque partie comprendra les documents ci-après:
 - Aucune pièce de l'enveloppe technique ne doit porter, sous peine de nullité, d'indications sur le coût d'un ou de plusieurs éléments de l'offre correspondante.
 - Le dossier technique devra être composé des sections suivantes, dans l'ordre indiqué :

Ordre	Section
01	Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur.
02	Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
03	Déclaration sur l'honneur de non faillite.
04	Le Cahier des Clauses Administratives signé avec la mention "Lu et approuvé"; chaque page doit être paraphée avec cachet humide du soumissionnaire à l'appui
05	Le Cahier des Clauses Techniques signé avec la mention "Lu et approuvé"; chaque page doit être paraphée avec cachet humide du soumissionnaire à l'appui.

06	Le Tableau Récapitulatif, résumant la démarche d'audit proposée et précisant la(les) Méthode(s) proposée(s) pour la conduite du volet audit technique, incluant la spécification des outils et scripts à utiliser lors de ce volet de l'audit et le détail du planning estimatif d'exécution, remplis, avec soin et précision.
07	Le calendrier global d'exécution, spécifiant clairement toutes les phases d'exécution. Les détails des plannings d'exécution
08	Présentation des Outils techniques utilisés
09	La déclaration sur l'honneur, de confidentialité, de la société et des auditeurs qui seront impliquées dans les réunions d'éclaircissement, préliminaires à la soumission de l'offre
10	Déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'a pas fait soit par lui même soit par une autre personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusions du marché

Remarque : Afin de faciliter le dépouillement, les soumissionnaires sont invités, sans y être obligés, de présenter une version électronique des principaux documents de synthèse fournis (tableaux, modèles ...), en veillant à leur conformité à ceux soumis sous la forme de papier

- Le dossier commercial devra comprendre une offre **détaillé TTC**.

Ordre	Section
1	La lettre de soumission clairement remplie et dûment signée par le soumissionnaire
3	Le bordereau des prix

Article 5 : Soumission

- Seuls sont admises à soumissionner, les sociétés de service et d'ingénierie en informatique, qualifiées et expérimentées dans les prestations objet de la présente consultation, capables de s'obliger et présentant les garanties et références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations. Toute soumission doit être établie conformément aux prescriptions du présent cahier des charges, signée par la personne habilitée et comportant obligatoirement :
 - Lettre de soumission remplie (Annexe 1)
 - L'offre financière dûment signée (Annexe 2)
 - L'offre financière annuelle pour la maintenance et mises à jour du portail (Annexe 3)
- Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser exclusivement les modèles de proposition d'offres financières fournis en annexe et ne comportant, sous peine de rejet, ni surcharges ni ratures.

- Tous ces documents seront placés dans une enveloppe anonyme fermée et scellée avec la mention "Ne pas ouvrir consultation n° 01, conception, développement et audit du portail dynamique de COSIM » portant l'adresse suivante : *Mr le directeur de L'Ecole Supérieure des Communications de tunis SUP'COM, route de Raoued – km 3.5, El Ghazala 2088 Ariana*
- Les offres doivent parvenir par courrier recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre de l'école Supérieure des Communications de Tunis SUP'COM, route de Raoued – km 3.5, El Ghazala 2088 Ariana, au plus tard le : 04 Aout 2017, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.
- Aucune pièce de l'enveloppe de l'offre ne doit porter, sous peine de nullité, l'indication sur le coût d'un équipement ou d'une prestation.
- Les offres parvenues après cette date ne seront pas prises en considération quel que soit le motif du retard.
- Une fois la remise de son pli est faite le soumissionnaire ne doit ni la retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

Article 6 : Conformité de l'offre

- Toute offre doit être conforme aux prescriptions administratives et techniques de la présente consultation.
- Les offres doivent être complètes et doivent porter sur l'ensemble des prestations objet de la consultation. Toute offre partielle ou incomplète sera rejetée.
- Si la commission juge que le soumissionnaire devra fournir, par écrit et dans les délais fixés par la commission de dépouillement, certains renseignements et justificatifs nécessaires à l'examen de son offre, celui-ci sera convoqué pour compléter son dossier dans un délai raisonnable ; les travaux de la commission seront alors suspendus jusqu'à ce qu'elle siége à nouveau pour parfaire le dépouillement sur la base des documents complétés.
- Si la commission ne reçoit pas les compléments dans les délais, et puisque la consultation exige une conformité totale, elle déclare cette offre non conforme et passe à la deuxième conformément au classement.
- Si la commission juge que l'offre la moins disante est conforme, elle procède au dépouillement final.

Article 7 : Validité des offres

- Après leur réception, les offres ne peuvent être ni remplacées, ni retirées, ni modifiées.
- Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.
- D'autre part, et du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres moyens et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé nécessaire à la préparation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Article 8 : Compléments d'informations

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le laboratoire COSIM a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres. La demande et la réponse doivent être faites par écrit. A cette occasion, les soumissionnaires ne sont autorisés à introduire aucune modification d'ordre technique, ou financier de nature à influencer la comparaison des offres.

Article 9 : Délais et planning de réalisation

Les prestations objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans un délai de Trois mois (90j), hors délais de validation, et d'attente de contenu à fournir par le laboratoire COSIM, à partir de la date de notification de la commande.

Article 10 : Comité de pilotage.

- Un comité de pilotage sera désigné par le laboratoire COSIM pour suivre l'évolution de la réalisation du projet, il assurera les tâches suivantes :
 - Valider les documents et choisir les solutions présentées,
 - Veiller à la bonne exécution des prestations,
 - Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
 - Emettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.
- Ce comité sera constitué de membres permanents représentant COSIM, ainsi que toute personne dont l'apport est jugé nécessaire.
- Les procès-verbaux sanctionnant la fin de chaque étape seront établis par le soumissionnaire et communiqués au comité de pilotage pour acceptation.

Article 11 : Offre de prix

Le soumissionnaire doit présenter une offre de prix relative au développement de toutes les prestations demandées au niveau de la consultation. Les prix doivent être fermes et non révisables, ils doivent englober toutes les dépenses et les frais engagés par le soumissionnaire durant toute la mission (analyse, conception, développement, installation, test et mise en œuvre,...).

Article 12 : Paiement.

Les paiements relatifs à l'exécution et au développement de toutes les prestations demandées au niveau de la consultation pour la conception, développement et audit du portail dynamique seront effectués par virement bancaire ou postale dans une période n'excédant pas 60 jours, au compte courant du soumissionnaire après la réception du site et sur présentation de la facture en quatre (04) exemplaires et une attestation de situation fiscale valable 1 mois à partir de la date de réception de la facture.

Article 13 : Confidentialité.

Le titulaire de la commande doit agir sous saut du secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente consultation. Il lui est formellement interdit toute communication verbale sur ces sujets et toute remise de documents sans l'accord préalable du laboratoire COSIM.

Article 14 : Propriété intellectuelle

- La propriété de l'ensemble des prestations à savoir documents de conception, codes sources PHP5 (pas de cryptage), fichiers graphique (PSD, AI) et fichiers d'installation et de paramétrage relatifs à l'exécution de la présente consultation, sera intégralement transférée au profit du laboratoire COSIM.
- Le prestataire garantit que tous les éléments faisant partie du site web seront libres de tout droits de tiers (pas de code source « open source » (Joomla, wordpress, modx, spip, drupal, typo3,...). Ainsi le code source de l'application sera à la propriété du laboratoire COSIM qui a la jouissance paisible de tous les droits afférents aux éléments de ce projet et il tiendra indemne le laboratoire de toutes actions de tiers basées sur la propriété intellectuelle et industrielle relative aux éléments du site.

- Le prestataire déclare avoir pris toutes les mesures et précautions afin de pouvoir transmettre au laboratoire COSIM tous droits relatifs au site faisant l'objet du cahier des charges.

Article 15 : Planning de réalisation.

- Planning détaillé de conception et de réalisation du portail : le planning de réalisation doit faire ressortir clairement les détails d'exécution des étapes suivantes :
 - Spécification et conception
 - Présentation de la charte graphique
 - Réalisation de la partie front office
 - Déploiement et mise en place de l'Extranet et back-office
 - Installation et déploiement
 - Audit sécurité portail
 - Formation
- Le développement sera réalisé de façon incrémentale. Le soumissionnaire livrera de ce fait une version au terme de chaque étape qui sera soumise à validation et complément par l'équipe de COSIM pour permettre la continuation des étapes qui succède.

Article 16 : Résiliation

Le directeur de SUPCOM

se réserve le droit de résilier la présente consultation dans les conditions suivantes :

- Au cas où un retard de plus de sept jours dans l'exécution de l'une des phases du planning a été constaté sans motif.
- Lorsque le titulaire de l'offre s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.
- Lorsqu'il est établi que le titulaire de l'offre a cherché à influencer, par des promesses ou de dons, les procédures de conclusion et d'exécution de la consultation.
- Le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du titulaire de la consultation entraînent de plein droit la résiliation de la consultation. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du titulaire de la consultation offrent dans un délai de quinze (15) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation.

Article 17 : Garantie

Le soumissionnaire doit garantir le bon fonctionnement du portail développé, cette garantie comprend :

- Le bon fonctionnement des différents modules statiques et dynamiques.
- Le fonctionnement du module CMS gestionnaire de contenu sur la totalité du portail (dans les 2 langues : français et anglais)
- La garantie s'applique aux dysfonctionnements inhérents intrinsèquement au site Web, dans des conditions normales d'utilisation, sur une plate-forme technique appropriée et par du personnel dûment formé aux différentes fonctionnalités
- La période de garantie est fixée à une (01) année au minimum à partir de la date de réception.

Article 18 : Maintenance

- Le soumissionnaire doit présenter dans son offre, sous peine de rejet, une offre financière pour la maintenance et mise à jour du portail, pour une période de trois (03) ans.
- Le laboratoire COSIM a le droit d'adopter le contrat de maintenance ou de laisser.
- Les prestations de l'opération de maintenance et mise à jour seront détaillées dans les clauses techniques.

Article 19 : Pénalité de retard

- Sauf cas de force majeure, si les délais de réalisation ne seront pas respectés pour des raisons imputables au titulaire de la consultation, ce dernier subira une pénalité conformément à l'article 112 du décret 2014-1039 du 13/04/2014 régissant les marchés publics.
- $\text{Montant de la pénalité} = (\text{montant de la consultation} \times \text{nombre de jours de retard}) / 1000$
- Le montant total des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) du montant global de la présente consultation.

Article 20 : Cas d'empêchement et de force majeure

- On entend par cas de force majeure toute circonstance étrangère aux volontés des deux parties, qui ne peut pas être prévisible, contre laquelle on ne peut pas se prémunir et qui a une incidence sur la réalisation des différentes phases de la consultation.
- Dans tous les cas, la partie qui invoque le cas de force majeure devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de

l'exécution de la consultation. Les cas de force majeure seront justifiés par un PV approuvé par les deux parties et étayé par les preuves des incidents ayant eu lieu.

- Il est de même possible de prévoir des cas d'empêchement de réalisation selon le planning initial des différentes étapes de la consultation. Ces cas sont demandés par écrit par le soumissionnaire, justifiés par les raisons de la suspension des délais et doivent faire l'objet d'un accord écrit par le laboratoire COSIM.
- Au cas où les empêchements ou les forces majeures ont eu lieu en moins d'une journée, le laboratoire COSIM décidera des délais de suspension à accorder

Article 21 : Election de domicile.

Pour l'exécution de la consultation, le titulaire fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, il doit obligatoirement et sans délai en informer le laboratoire COSIM et ce, à n'importe quel stade de la réalisation de la présente consultation.

Article 22 : Dispositions générales

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, les dispositions du décret 2014-1039 du 13/04/2014 portant réglementation des marchés publics et l'ensemble des textes publics resteront applicables.

Article 23 : Règlement des litiges.

Les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du de la présente consultation, seront réglés à l'amiable directement entre les deux parties, à défaut ils seront définitivement tranchés par les tribunaux compétents.

..... Le/...../.....

Lu et accepté

PARTIE II :

Cahier des Clauses Techniques

Partie 2 : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le portail à développer comprendra :

- Une partie front office (public),
- Une partie Extranet (chercheurs seniors, chercheurs juniors, directeur du laboratoire)
- Une partie back-office (espace Administrateur).

Les fonctionnalités de ces 3 parties sont données à titre indicatif.

Article 1 : Spécification et conception

- Conception générale de l'architecture du portail.
- Conception de la charte graphique et de l'ergonomie générale : le soumissionnaire s'engagera de présenter autant de propositions jusqu'à ce que l'établissement soit satisfait.
- Vérification et validation, correction erreurs, bugs, ...

Article 2 : Réalisation

- Développement d'une proposition d'arborescence (chercheurs seniors, chercheurs juniors, directeur de laboratoire).
- Importation des bases de données utiles pour le fonctionnement de l'Extranet :
 - base de données chercheurs,
 - base de données des publications,
 - base de données des codes,
 - etc.
- Prévoir une moulinette de réplication entre les bases de données locales et la base de données du site web, afin de permettre une mise à jour facile des données de l'Extranet
- Intégration et développement.
- Déploiement du contenu du portail en 2 langues : français et anglais.
- Le contenu du Portail sera fourni par le laboratoire sur support numérique.
- Audit Sécurité du code source (livrable rapport d'audit) (liste livrables)
- Accompagnement dans la phase du lancement durant les six premiers mois.
- Le portail doit être fourni sur un support numérique et installé sur serveurs. **Article 3 :**

Principes généraux

Les technologies employées pour le présent projet devront permettre de disposer d'un outil moderne, adapté aux usages, souple et évolutif. Cette solution employant les technologies de « dernière génération » devra permettre d'accélérer et de sécuriser les échanges ainsi que de valoriser les contenus.

Elle doit également respecter les prérequis suivants :

- Ouverture de la solution : la solution doit permettre une interopérabilité accrue à travers le respect des normes XML, RSS, la compatibilité avec les protocoles webservices, Open AJAX, etc. ;
- Respect des normes et des standards : le respect de standards nationaux notamment la conformité au « Guide d'orientation pour le Développement et la Refonte des Sites Web Publics vers une administration ouverte » (à consulter) et internationaux (W3C) est un gage de pérennité de la solution et des contenus qui y sont déployés ;
- L'utilisation et le respect des normes HTML5 et CSS3 est requis pour assurer une comptabilité optimale avec les futurs navigateurs respectant ces normes. Le prestataire s'engage à tester le site sur ce point et fournir un certificat qui atteste de la conformité de la solution à ces normes (liste des livrables) ;

Le soumissionnaire retenu doit fournir au laboratoire COSIM une conception du Portail, présentant une arborescence et une organisation des différents modules décrits par les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 qui respecte les différents schéma fonctionnels fournis par COSIM. La liste des modules est non exhaustive.

Article 4 : Les modules offerts dans le front office (public) :

- Accès au contenu informatif du laboratoire, telles que les pages présentation, historique, axe de recherches, organisation,...
- Le contenu est géré, par l'administrateur, à l'aide d'un CMS (pas de solution open-source). Il est également accessible en 2 langues : français et anglais.
- Chaque page est dotée d'une barre de « Sharing », pour permettre aux visiteurs du portail de partager les articles diffusés par COSIM sur les grands sites de réseaux sociaux : Facebook, Twitter, etc.
- Calendrier des événements et des manifestations.
- Consultation des nouveautés du laboratoire (news --> décrire la gestion des news + type de news + visibilité des news).
- Affichage des dernières mises à jour sur les pages du portail qui doit apparaître en tête de liste dans les news.
- Moteur de recherche sur le contenu public du portail.
- Consultation de la galerie photos par catégorie.
- Consultation de la galerie des vidéos par catégorie. Il existe deux types de vidéos :
 - Les vidéos hébergées sur les serveurs du portail,
 - Les vidéos hébergées sur YouTube. Les vidéos doivent être intégrés sur la page du portail et non pas ouverte par un lien qui lance le site YouTube (lecteur vidéo intégré sur le portail).

- Formulaire de contact : directeur du laboratoire, chef de projet, chercheur,
- Consultation des publications et des revues de l'établissement.
- Consultation des CV des membres du laboratoire organisés par thème
 - une page personnelle par membre,
 - fonction de recherche multicritères et par mots clés dans la liste des membres,
 - un URL spécifique dans la barre d'adresse incluant son nom et son prénom.
- Consultation de l'espace de téléchargement, les éléments doivent être regroupés dans des dossiers créés et gérés par l'administrateur
- Consultation des départements, l'affichage sera composé en deux parties :
 - Présentation d'une ou de plusieurs pages.
 - Liste des membres extraite de la base de données.
- Vidéo Buzz : diffuser pour une période donnée une séquence vidéo, qui s'affiche automatiquement dès l'accès au site web. (activation/désactivation)
- Panneau pour la consultation du résumé des statistiques d'accès.

Tous les modules cités ci-dessus devront être gérés via des modules spécifiques dans l'espace back office du webmaster.

Article 5 : Les modules offerts dans l'espace chercheur (Extranet) :

- Système d'authentification pour l'accès à l'espace chercheur
- Consultation des nouveautés internes du laboratoire (module spécifique pour chercheur).
- Gestion du Curriculum-vitae relatif au chercheur.
- Espace téléchargement des différents documents et formulaires utiles pour le chercheur :
- Ces documents sont classés dans des catégories.
 - Consultation, téléchargement et impression des formulaires utiles (subventions, fiche chercheur, ...)
 - Consultation et téléchargement des publications gérés par les chercheurs.
- Modules E-Administration pour le dépôt des demandes administratives en ligne :
 - demande de subvention
 - demande de mission (plusieurs imprimés)

Ces documents sont classés dans des catégories gérées par le webmaster.

Tous les modules offerts aux enseignants sont accessibles et administrés via des modules spécifiques dans l'espace back office du webmaster.

Article 09 : Les modules offerts aux administrateurs (webmaster) via l'espace Back-Office:

- Système d'authentification pour l'accès à l'espace administrateur.
- Gestion des utilisateurs de type administrateur.
- Paramétrage des balises SEO pour les moteurs de recherche et pour le code de suivi Google Analytics.
- Gestion des menus en 2 langues (éléments illimités):
 - Chaque menu peut avoir une arborescence de profondeur, qui pourrait atteindre jusqu'à quatre niveaux.
 - Possibilité de la personnalisation de la bannière de chaque page.
 - Le module permet de gérer plusieurs blocs de menus.
 - Possibilité d'activer ou désactiver des blocs de menu ou des éléments d'un menu
 - Faciliter de déplacement et ordonnancement des éléments du menu par Drag and Drop.
- Gestion des pages du site en 2 langues : français, anglais, (le nombre de pages est illimité).
 - Ce module permet de gérer facilement le contenu du site et sa mise en forme, grâce à la simple utilisation de l'interface WYSIWYG.
 - Cette interface permet d'enrichir facilement les pages du site par des images, des animations ou des vidéos.
 - L'administrateur peut déléguer le droit de modification d'une ou de plusieurs pages à un membre du laboratoire.
 - La date et l'heure de toute modification apportée, par les administrateurs ou par le membre responsable, sur les pages du site, sont indiquées via un système de traçabilité précis et fiable.
 - Pour chaque page, l'administrateur peut personnaliser les données de la balise Méta utiles pour le référencement.
 - La solution CMS ne doit pas être basée sur des solutions open source (joomla, durpal, wordpress, typo3, spip, etc...)
- Gestion de l'affichage des articles et de leurs catégories en mode Blog. Il s'agit d'un affichage bilingue et illimité :
 - Actualités,
 - Manifestations,
 - écho des visiteurs,

- Gestion, bilingue, de l'annuaire des liens utiles et de leurs catégories.
- Gestion de la galerie photos par catégories.
- Gestion de la galerie vidéo par catégorie, l'administrateur peut utiliser des liens YouTube pour spécifier la source de la vidéo. Insérer code YouTube dans la page pour afficher la vidéo.
- Gestion des Newsletters :
 - Permet à l'administrateur du portail de rédiger des lettres d'information ou de faire des mailings à l'aide d'un éditeur WYSIWYG, spécifier le public de cette lettre cible
 - Gérer la liste des inscrits à la Newsletters.
- Statistiques détaillées sur les accès :
 - Nombre de visiteurs (organisé par date et par heure).
 - Nombres de pages consultées.
 - Mots clés utilisés dans les moteurs de recherche.
 - Sources de trafic.
 - Pays des visiteurs.
 - Taux de retour sur le site.
- Gestion des contacts :
 - Consulter et répondre à tous les contacts adressés via le portail.
 - Paramétrer la liste des destinataires figurant dans le formulaire de contact.
 - Configurer les paramètres SMTP, l'entête et le pied de page qui accompagnent chaque message envoyé à travers le portail.
- Gestion des nouveautés : permet à l'administrateur du portail d'ajouter, de mettre à jour ou de supprimer des nouvelles sur la page d'accueil du portail.
- Gestion chercheurs
 - Gérer les chercheurs, leurs paramètres d'authentification, leurs cv, impression de leurs fiches de paramètres (possibilité de réinitialiser le mot de passe et d'imprimer la nouvelle fiche de paramètres).
 - Gérer l'ordre d'affichage des membres selon leurs grades.
- Gestion des nouveautés Extranet
- Gestion des comptes utilisateurs : cinq types :
 - webmaster,
 - directeur du laboratoire
 - chercheurs
- Import des données externes

- Gestion de l'espace téléchargement : ajout, suppression ou modification des documents et des formulaires, par catégories, dans chaque espace.
- Gestion de l'affichage de la vidéo Buzz sur la page d'accueil.
- Gestion des liens de la barre de défilement pour l'accès aux réseaux sociaux.
- Personnalisation des fichiers langues.
- Optimisation de la base et synchronisation des données.
- Initialisation de la Base de données.

Article 10. Conception et sensibilité au mobile

- Le prestataire devra proposer et implémenter une solution permettant d'adapter automatiquement la mise en page et le contenu du site à la taille et résolutions des écrans des internautes quelques soient les supports numériques utilisés (Ordinateurs, Tablettes et Smartphones).
- Le site web devra être ainsi accessible et utilisable depuis n'importe quel terminal mobile et terminal desktop.
- L'optimisation de l'affichage pour les configurations portrait et paysage doivent aussi être pris en compte

Article 11. Navigation et ergonomie

- Au regard des contenus actuellement en ligne et des nouveaux besoins d'information présenté dans le présent cahier de charge, le prestataire devra proposer une architecture d'organisation et de navigation répondant aux exigences suivantes :
 - Respecter les bonnes pratiques de l'ergonomie Web ;
 - Permettre de trouver plus rapidement l'information recherchée ;
 - Guider l'utilisateur en fonction de ses besoins ;
 - Hiérarchiser et classer l'information, les rubriques, de manière logique ;
 - Diminuer la surcharge d'informations (« charge cognitive ») et faciliter le repérage ;
- L'internaute doit savoir à tout moment dans quelle partie du site il se trouve, notamment par la présence systématique du fil d'Ariane.
- Le retour en page d'accueil s'effectuera toujours par un clic sur le logo/zone graphique en haut à gauche du site.
- Par ailleurs une fonction d'accès rapide aux rubriques phares et les plus visités du site doit être développée et mise en place.
- Le site doit disposer de son propre système de navigation permettant de naviguer entre plusieurs séquences de page y compris vers le haut de page (les boutons "retour" et "suivant" du navigateur ne constituent qu'un système de navigation d'appoint).

- Il sera proposé un pictogramme pour l'illustration du site dans la barre d'adresses des navigateurs. Ce pictogramme sera repris si l'internaute enregistre une page du site dans ses favoris ou dans une barre personnelle de liens.
- Il sera également proposé à l'internaute une zone de services qui permettra un ajout aux favoris, l'abonnement à des flux RSS, la recommandation à un ami, la fonction imprimer la page, le partage sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, etc.), le partage par email et l'agrandissement ou rétrécissement du texte.
- Des aides à la recherche sont à prévoir sous forme de :
 - Moteur de recherche multicritère avec des fonctionnalités avancées ;
 - Un nuage de mots clés ;
 - Un plan de site dynamique.

Article 12. Maquette graphique

- La maquette graphique doit être cohérente avec la charte de communication du laboratoire COSIM (logo, style, couleurs, typographie, etc.). Elle doit être épurée et simple et faire ressortir au mieux les contenus dans le site web. Particulièrement, la page d'accueil doit être dynamique, attractive et sans être surchargée.
- Le site web doit respecter l'identité visuelle des sites du gouvernement à savoir :
 - Le drapeau de la Tunisie ;
 - La mention « République Tunisienne » ;
 - Le nom du ministère de tutelle ;
 - Le nom de l'organisme.
- Le prestataire doit présenter une ou plusieurs propositions différentes de maquettes graphiques du site web pour choix et validation par le laboratoire COSIM.
- Lors de la phase découpage et optimisation des éléments graphiques, les formats utilisés et les niveaux de compression doivent être conformes aux normes du Web et optimisés pour un chargement rapide.

Article 13. Exigences non fonctionnelles

- Séparation totale entre le fond et la forme : le système devra garantir une séparation absolue et nette entre le contenu et la présentation.
- Assurer une bonne structuration sémantique des pages : la structure des pages devra inclure les nouvelles balises sémantiques introduites par HTML5 (section, article, nav, footer, header, figure, aside, etc.). Le système devra permettre l'intégration de micro données pour faciliter leur référencement par Google. Par ailleurs le prestataire veillera à une hiérarchisation correcte du contenu (Hn, UL, LI, etc.).
- Veiller à la qualité du code généré qui devra être validé par les validateurs du W3C.

- Les pages d'erreur seront renvoyées vers une page 404 personnalisée.
- Les styles CSS : Les styles CSS seront externalisés. En production, les fichiers CSS devront être combinés/compressés/minifiés et les images seront rassemblées dans des sprites.
- Les scripts JavaScript : les scripts seront externalisés. Les appels aux bibliothèques seront en fin de page avant </body>. En production, les fichiers JS devront être combinés/compressés/minifiés.
- Multilinguisme : Lorsque l'utilisateur clique sur la langue de son choix, il ne doit pas être renvoyé vers la page d'accueil du site mais accède directement à la traduction de la page qu'il est en train de consulter.
- Utilisation étudiée des technologies et composants Web 2.0 (Ajax, Sliders, Accordion, Carousel, etc.) pour la présentation du contenu d'une manière optimisée et attractive.
- Compatibilité des navigateurs : la compatibilité avec les principaux navigateurs (IE 7+, Firefox 3+, Safari, Chrome et Opera) devra être rigoureusement contrôlée. La compatibilité avec les systèmes d'exploitation les plus courants (Windows, Mac OS X, Linux, etc.) devra également être garantie. Il est aussi indispensable de veiller à assurer un affichage correct sur les anciens navigateurs ne supportant pas HTML5 et CSS3. Le prestataire devra fournir la solution qu'il propose pour pallier à l'absence de support HTML5/CSS3.
- Rapidité d'affichage : le développement des pages devra être optimisé pour limiter le temps de réponse du serveur et le temps de chargement par l'internaute.

Article 14 : Audit sécurité site web

A- Audit de sécurité site web - Boîte Blanche

- Un audit de sécurité dit "boîte blanche" est un audit où toutes les informations sur le site web sont fournies par l'organisme. Il permet de réaliser d'une manière totalement transparente, une vue complète de la sécurité en place sur les plans développement et hébergement.
- Détail de la procédure :
 - Le laboratoire COSIM fournit au soumissionnaire tous les documents de la cible (pages sources d'un site web, plan d'architecture, documents organisationnels...)
 - Etude de code source du site web
 - L'équipe d'audit, étudie, teste et vérifie la cible
 - Elaborer dans le rapport d'audit une série de préconisations hiérarchisées est établie afin de permettre au Client de sécuriser le site web

- Vérifier les procédures de mises à jour et les contrôles d'accès :
 - ✓ Vérification des paramètres
 - ✓ Vérification des autorisations
 - ✓ Droits sur les répertoires
 - ✓ Bugs algorithmiques
 - ✓ Problèmes de performance
 - ✓ Vérification des accès aux bases de données
 - ✓ Bien d'autres points liés à notre pôle de compétence

B- Audit de sécurité site web - Boîte Noire

- L'audit boîte noire est un audit de sécurité qui se fait à l'aveugle. Le laboratoire ne donne pas d'information concernant son site web.
- Cet audit de sécurité va permettre de valider la sécurité de site web ou et du serveur hébergement. Il est essentiel pour garantir que l'image du laboratoire ne soit pas affectée par un acte de piratage.
- L'équipe d'audit recherche toutes les faiblesses du site et du serveur qu'un pirate peut exploiter.
 - Le laboratoire ne met rien à la disposition de l'équipe d'audit
 - L'audit est réalisé en dehors du laboratoire
 - L'équipe d'audit tente de pénétrer au site web et si elle réussit, elle laissera des traces de sa visite.
 - Toutes les faiblesses et les recommandations pour y remédier doivent être consignées dans le rapport d'audit.

C- Délivrables

- Le rapport d'audit devra couvrir, au minimum, les aspects mentionnés dans le cahier des charges
- Le document final devra inclure les chapitres ou rapports suivants :
 - Un rapport détaillé d'audit couvrant les différents aspects spécifiés dans le Cahier de clauses techniques ainsi bien un plan d'action à appliquer sur le court terme (jusqu'au prochain audit), comprenant des recommandations précises quant aux mesures à prendre dans le court terme, afin de pallier aux failles et insuffisances décelées
 - Un rapport de synthèse, destiné à la direction générale, qui inclura d'une manière claire (destiné décideurs) les importants résultats de l'estimation des risques, un résumé succinct des importantes mesures techniques préconisées

dans l'immédiat et sur le moyen terme (jusqu'au prochain audit), ainsi que les grandes lignes du plan d'action cadre proposé.

Article 15: Déploiement et mise en place

- Tests et validation du Portail.
- Hébergement et référencement du Portail.

Article 16 : Formation

- Formation des responsables chargés de la mise à jour du Portail.

Article 17 : Détails des prestations de Maintenance et mise à jour

- Le soumissionnaire doit proposer une offre financière pour un éventuel contrat de maintenance annuelle :
- Cette maintenance couvre les prestations suivantes :
 - Mise à jour du code pour remédier à toutes failles ou anomalies détectés
 - Mise à jour de la charte graphique (correction / amélioration)
 - Mise en place des nouveaux modules pour mettre à jours la plateforme
 - Amélioration des modules existants pour répondre à des nouveaux besoins ou bien pour les adapté au fonctionnement de l'établissement.
 - L'ajout des bannières animées en cas de besoin (événements...)
 - La mise à jour de la base de données du site
 - Assurer une sauvegarde planifiée
 - Formation et assistance des administrateurs pour une meilleure exploitation
 - Assistance sur lieu en cas de besoin pour exploiter les modules
 - Assistance téléphonique de 8h à 18h du Lundi au Samedi.
 - Assistance par email.
 - Suivi de l'exploitation des différente modules et assurer la réponse aux requêtes des utilisateurs (enseignants, étudiants, administration).

..... Le/...../.....
Lu et accepté

République Tunisienne

Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique

Université de Carthage

Ecole Supérieure des Communications de Tunis

LABORATOIRE DE RECHERCHE

COMMUNICATIONS, SIGNAL, IMAGE

(COSIM)

Lettre de soumission

Je, soussigné,

En qualité de :

Représentant de la société :

Adresse :

.....

Tel : **Fax :**

Matricule Fiscale :

N° de compte (20chiffres) :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation pour le développement du portail du laboratoire COSIM.

Je m'engage si ma soumission est acceptée, à commencer la mission dès la notification par bon de commande.

Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

Je déclare que l'offre objet de la soumission n'a pas donné, ne donne pas et ne donnera pas lieu à perception des frais commerciaux extraordinaires.

J'affirme, sous peine de résiliation le plein droit de la consultation à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

..... le/...../.....

Le prestataire

(Date et signature)

République Tunisienne

Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique

Université de Carthage

Ecole Supérieure des Communications de Tunis

LABORATOIRE DE RECHERCHE

COMMUNICATIONS, SIGNAL, IMAGE

(COSIM)

Bordereau des prix

Raison Sociale :

Matricule Fiscale :

Adresse :

.....

Tel : Fax :

Désignation	Montant Total H.T	TVA %	Montant TVA	Montant Total T.T.C
Conception, réalisation et audit du portail dynamique du laboratoire COSIM en deux langues (Arabe, Français et Anglais) , incluant un espace Extranet.

Arrêté le présent devis à la somme.....

.....Toutes Taxes Comprises.

..... le/...../.....

Le prestataire

(Date et signature)

République Tunisienne

Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique

Université de Carthage

Ecole Supérieure des Communications de Tunis

LABORATOIRE DE RECHERCHE

COMMUNICATIONS, SIGNAL, IMAGE

Bordereau des prix

Raison Sociale :

Matricule Fiscale :

Adresse :

.....

Tel : Fax :

Désignation	Montant Total H.T	TVA %	Montant TVA	Montant Total T.T.C
Maintenance et Mise à jour du portail du laboratoire COSIM pour une période d'une année (renouvelable deux fois au maximum).

Arrêté le présent devis à la somme de.....

.....Toutes Taxes Comprises.

..... le/...../.....

Le prestataire

(Date et signature)

تصريح على الشرف

(إلتزام بعدم قيامي مباشرة أو بواسطة الغير بتقديم وعود أو عطايا أو هدايا)

أنا الممضي أسفله (الاسم ، اللقب ، الصفة) :

.....

.....

والعارض باسم ولحساب الشركة :

.....

أصرح على الشرف بأن ألتزم بعدم قيامي مباشرة أو بواسطة الغير بتقديم وعود أو عطايا أو هدايا
قصد التأثير على مختلف إجراءات إبرام الصفقة ومراحل إنجازها.

..... في

العارض (الإسم، اللقب ، الصفة، التاريخ والختم)

تصريح على الشرف في عدم الإفلاس

أنا الممضي أسفله : (الإسم ، اللقب ، الصفة) :

بصفتي :

الشركة :

أصرح على شرفي على أن شركتي ليست في حالة إفلاس أو تصفية قضائية.

..... في
العارض (الإسم، اللقب ، الصفة، التاريخ والختم)